

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

**SECRETARIAT PERMANENT POUR LE SUIVI
DES POLITIQUES DE REFORMES ET DES
PROGRAMMES FINANCIERS**

**REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie**

**RAPPORT DES SEANCES DU COMITE DE SUIVI DES REFORMES
SUR L'EXAMEN DES DOCUMENTS DE MATRICES DE REFORMES
ACTUALISEES 2020-2022 ET DES PLANS DE TRAVAIL ET BUDGET
ANNUEL 2020**

Mars 2020

Dans le cadre de l'organisation de la revue de la performance des réformes à fin décembre 2019 dans les ministères et institutions de l'Etat et de l'atelier de validation de la matrice unifiées des réformes pour la période 2020-2022, le Comité de suivi des réformes a, du 10 au 19 mars 2020, procédé à l'examen et à la validation des documents de matrices de réformes actualisées 2020-2022. Les travaux d'examen se sont également penchés sur les plans de travail et budget annuel (PTBA) 2020 qui sont des outils d'opérationnalisation des matrices triennales des réformes.

L'objectif de ces séances techniques est de permettre aux membres du Comité de suivi des réformes de prendre connaissance des propositions de réformes des ministères, des institutions et des services du ministère en charge des finances impliqué dans la gestion des finances publiques en vue de retenir les plus pertinents à faire l'objet d'échanges lors de l'atelier de validation.

Organisé par le Secrétariat permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers (SP SPRPF), ces travaux techniques ont connu la participation des Secrétaires Généraux des ministères ou Directeur de Cabinet des ministres, des Directeurs Généraux ou Directeurs accompagnés des points focaux et des correspondants thématiques chargés du suivi des réformes.

Les travaux ont été ouverts le mardi 10 mars 2020 par Monsieur Mongo AHARH-KPESSOU, Secrétaire permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers (SP-PRPF), Président du Comité de suivi des réformes ainsi qu'aux participants. Dans son intervention, le Secrétaire Permanent a renouvelé ses vœux les meilleurs de l'année 2020 aux membres du Comité de suivi des réformes. Il a suggéré aux participants d'être prudents en prenant des précautions pour se protéger contre la pandémie à coronavirus qui se repend dans les différents pays du monde. Il a, par la suite, invité tous les membres du Comité de suivi des réformes à une analyse rigoureuse des propositions de réformes qui leur seront soumises et à une assiduité aux travaux avant de déclarer ouverts les travaux.

Ainsi, chaque point focal ou correspondant thématique a présenté les réformes de son département ou service et le PTBA 2020. Les présentations ont été suivies de débats ayant permis aux membres du Comité de suivi de poser des questions d'éclaircissement en vue de mieux comprendre les objectifs visés dans les propositions de certaines réformes, de les reformuler au besoin, de proposer d'autres réformes plus pertinentes ou encore de faire des suggestions pour l'aboutissement desdites réformes.

De façon générale, les observations du Comité de suivi ont porté notamment sur :

- la nécessité de faire ressortir tous les programmes des ministères et de préciser les programmes pour lesquels des réformes n'ont pas été proposées, ceci en vue de faire le lien avec les budgets programme des ministères ;
- l'utilisation du référentiel national de pondération des tâches en vue d'une meilleure déclinaison des activités, des tâches et des pondérations ;

- l'obligation de proposer des tâches pour les activités qui n'en possèdent pas du tout et de proposer d'autres tâches pour les activités qui ne possèdent qu'une seule tâche ;
- la nécessité de trouver une solution définitive aux difficultés relatives à la pondération des tâches et des activités ;
- la nécessité de veiller à la cohérence de la programmation physique des activités et des tâches dans les documents de matrices de réformes et des PTBA ;
- la nécessité d'assurer la cohérence entre les activités et les indicateurs d'activité proposés ;
- la nécessité de faire référence à la LOLF de 2014 dans tous les projets de réorganisation des ministères. Cette loi qui introduit la notion de la gestion axée sur les résultats/Budget programme doit être visée par chaque décret de réorganisation des départements.

Questions spécifiques adressées aux ministères

- à l'endroit du ministère des infrastructures et des transports

Les membres du Comité de suivi des réformes ont approuvé les propositions de réformes notamment la professionnalisation du métier de chauffeur, le développement du transport en commun et la création d'un office de sécurité routière. En effet, la professionnalisation du métier de chauffeur vise à redynamiser la fonction de chauffeur et à rendre cette activité plus responsable. Pour ce qui concerne le développement du transport en commun, les membres du Comité de suivi des réformes ont suggéré que le ministère associe le secteur privé qui dispose des compétences avérées dans ce domaine et de proposer des textes pour encadrer cette activité. Ils ont également recommandé une étude approfondie en vue de trouver la meilleure option dans le cadre de la mise en place de l'office de sécurité routière.

- à l'endroit du ministère de la sécurité et de la protection civile

Les membres du Comité de suivi des réformes ont suggéré que ce département associe les autres départements impliqués dans la mise en œuvre de ses réformes notamment celles qui visent à réduire le délai de délivrance du passeport. Le point focal a expliqué que la production de ce document exige un certain nombre de contrôles de pièces en l'occurrence, les certificats de naissance et de nationalité, ce qui nécessite du temps. Il a précisé que des efforts sont en cours pour réduire le délai de production et l'une des actions qui devrait permettre cette réduction de délai est le projet de numérisation des pièces produits à l'état civil.

Les membres du comité de suivi des réformes ont par ailleurs suggéré audit département, la nécessité de sensibiliser les populations sur les missions des forces de sécurité.

- à l'endroit du Ministère du commerce, de l'industrie, du développement du secteur privé et de la promotion de la consommation locale

Les membres du Comité de suivi des réformes ont échangé avec le point focal chargé du suivi des réformes de ce ministère sur les dispositions à prendre pour réglementer la concurrence

déloyale qui règne dans notre pays. A cet effet, le point focal a souligné que les textes régissant la concurrence au Togo datent des années 99 et qu'il est nécessaire de les revisiter. Il a également précisé que son département fait le contrôle de l'affichage des prix sans intervenir dans la fixation de ces prix ni dans la réglementation des distances qui séparent les installations commerciales. En attendant que les décrets ne soient révisés et adoptés, les membres du Comité de suivi des réformes ont proposé une solution provisoire qui vise à prendre un arrêté pour réglementer cette concurrence déloyale notamment dans la construction de stations d'essence qui ne respectent pas certaines règles de sécurité ainsi que les boutiques et débits de boisson.

Par ailleurs, le Comité de suivi des réformes a demandé que des mesures soient prises pour contrôler les produits de qualité est douteuse sur le marché.

- *à l'endroit du Ministère de la planification du développement et de la coopération*

Pour ce département, les membres du Comité de suivi des réformes ont suggéré la nécessité d'insérer les mesures relatives à la vision ou à la prospective dans le document de matrice de réforme. Ils ont suggéré de sensibiliser les autres ministères sur l'existence dans le budget de l'Etat de la ligne servant à financer les études de faisabilité de projets. Cette sensibilisation devrait permettre à ces ministères d'apprêter les dossiers dans les meilleurs délais en vue de faire ces études car au stade actuel, la disponibilité d'une étude est la condition principale de programmation d'un projet dans le programme d'investissement public (PIP). Dans le budget 2021, le Comité PIP risque de programmer que les idées de projets qui ne passeront pas le filtre mis en place par le Gouvernement avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF).

- *à l'endroit du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Togolais de l'Extérieur*

Les participants ont échangé sur l'activité de réforme relative à la consolidation du rayonnement du Togo sur l'échiquier international et sur le magazine d'informations produit par le ministère. A cet effet, les membres du Comité de suivi ont suggéré de revoir cette réforme en privilégiant la promotion des togolais à l'extérieur. S'agissant du magazine d'informations, ils ont suggéré une large communication sur sa disponibilité.

- *à l'endroit du Ministère de l'eau, de l'équipement rural et de l'hydraulique*

Le ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise a été interpellé sur le retard observé dans la fourniture d'eau aux populations à partir des châteaux d'eau construits sur financement de la Banque Mondiale (BM).

Dans sa réponse à cette question, le point focal chargé du suivi des réformes du ministère a expliqué que ce retard accusé dans le branchement est dû à l'insuffisance de ressources financières du département pour les extensions puis les branchements. A cet effet, le Comité de suivi des réformes a demandé qu'un état des lieux soit fait pour déterminer le coût de ces

extensions et branchements en vue d'un plaidoyer lors d'un éventuel collectif budgétaire au cours de cette année 2020.

- ***à l'endroit du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, du Cadre de vie et de la Salubrité Publique***

La préoccupation essentielle a porté sur le niveau d'avancement des textes d'application du nouveau code foncier moderne. A cette question, les représentants du département ont souligné que sur les dix-neuf (19) projets de décrets sont prêts dont trois (03) sont adoptés et que le plaidoyer se poursuit pour que le reste des textes soit pris en Conseil des Ministres d'ici fin 2020. Ils ont par ailleurs expliqué les dispositions prises par le département dans le cadre de l'acquisition et l'immatriculation des terrains au profit de l'Etat.

- ***à l'endroit du Ministère de la Justice***

Les débats ont porté sur la délivrance du casier judiciaire. A cet effet, le point focal chargé du suivi des réformes du ministère a informé les participants qu'un projet d'informatisation de la délivrance de cette pièce est en cours et bientôt à terme. Chaque citoyen, à partir d'un logiciel installé sur son téléphone ou son ordinateur pourra, faire la demande du casier judiciaire et faire le suivi de sa délivrance. Mais lorsque le casier judiciaire est prêt, il doit se présenter au service de production pour le retrait car le logiciel en cours d'implantation ne permet pas pour l'instant d'authentifier ces pièces et autoriser leur impression par le demandeur. Le Comité de suivi a encouragé ledit ministère à aller plus loin afin que le demandeur puisse imprimer son casier judiciaire si non le temps de déplacement dans la préfecture de naissance restera long.

- ***à l'endroit du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche***

Les échanges ont porté sur l'introduction de l'anglais au cours primaire, la nécessité de doter le département en ressources humaines qualifiées à travers l'organisation des concours sectoriels pour compléter le gap d'enseignants admis à la retraite (conseillers pédagogiques et inspecteurs de premier degré) et l'accompagnement des établissements privés d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur).

Pour ce qui concerne les cours d'anglais à l'école primaire, le représentant du ministère a informé les membres du Comité de suivi des réformes que le ministre en charge du département en a déjà fait cas et selon lui, des réflexions et études de faisabilité vont se faire avant de passer à la mise en œuvre de cette réforme.

Le nombre d'établissements privés intervenant dans l'enseignement et disposant de compétences avérées étant important, les membres du Comité de suivi des réformes ont suggéré qu'un accompagnement soit opéré à leur profit depuis la création de ces établissements. A cet effet, il a été suggéré à ces deux (02) départements ministériels de prendre des textes pour fixer des normes d'accompagnement de ces établissements.

Par ailleurs, les coûts exorbitants des dossiers d'agrément vont à l'encontre de la volonté du Gouvernement de faire participer le secteur privé au Plan national de Développement (PND 2018-2022). Une étude sur l'importance du privé dans ce secteur et les missions à lui confier à l'avenir devraient être conduites.

- ***à l'endroit du Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative, du Travail et de la Protection Sociale***

Les membres du Comité de suivi des réformes ont suggéré que des réflexions soient menées sur la mise en place d'un dispositif ou système permettant de suivre la carrière professionnelle des fonctionnaires et sur l'évaluation/la notation des agents publics sur la base de la gestion axée sur les résultats atteints à partir des ressources mises à disposition des différents services.

La LOLF de 2014 met un accent sur la gestion axée sur les résultats (GAR) avec des indicateurs qui devront permettre à la fonction d'évaluer et de noter les fonctionnaires.

- ***à l'endroit du ministère de la santé et de l'hygiène publique***

A l'endroit de ce ministère, deux points essentiels ont fait l'objet des échanges. Le premier est relatif au processus de contractualisation en cours dans les centres de santé publique. Le second a porté sur la pandémie à Coronas virus qui a commencé en Chine et qui s'étend dans le monde entier.

Selon les représentants du ministère, la contractualisation permettrait d'aboutir à l'efficacité et à l'efficacités des interventions du personnel des centres de santé publics. Quant à la pandémie à Corona virus, les représentants du ministère ont informé les membres du Comité de suivi qu'une équipe de réflexion est mise en place par le ministre et que cette équipe ne tardera pas à faire des propositions afin de freiner la propagation de cette pandémie.

Le Comité de suivi a encouragé les responsables de ce département et leur a conseillé de s'inspirer de la manière dont la Chine et la Corée du Sud ont géré cette pandémie en l'adaptant au contexte togolais et africain.

- ***à l'endroit du ministère de l'Economie et des Finances***

Le Comité de suivi des réformes a suggéré :

- la nécessité de nommer les contrôleurs financiers délégués et leur affectation dans les ministères et régions en vue de rendre effective la déconcentration du contrôle financier suivant les dispositions de la LOLF de 2014 ;
- la réécriture du système intégré de gestion des finances publiques (SYGFIP) en vue de permettre son interfaçage avec le système de gestion de la dette publique (SYGADE) et le système de gestion des marchés publics (SYGMAP), car les budgets programmes sont conçus dans un nouvel environnement ;

- la nécessité de poursuivre la consolidation du compte unique du trésor à travers l'extension du STAR-UEMOA dans les collectivités territoriales et l'opérationnalisation de SICA-UEMOA. Une prudence devrait être observée dans la prise en compte des collectivités territoriales dans le compte unique du Trésor et donc le faire progressivement ;
- la poursuite des actions relatives à la mise en œuvre effective du budget programme, outils de gestion axées sur les résultats ;
- la nécessité d'adopter les restants de l'IGE et de l'IGF et l'opérationnalisation du cadre de concertation des organes de contrôle des finances publiques ;
- la poursuite de la publication des bulletins statistiques de la dette publique et l'élaboration de ces bulletins suivant une fréquence trimestrielle ;
- la publication sur les sites du ministère de certaines informations dont les acteurs économiques ont besoin.

Les travaux ont pris fin le jeudi 19 mars 2020.

Fait à Lomé, le 26 mars 2020

Le Secréariat